

Communiqué de presse - Epizootie de Grippe équine

samedi 9 Février 2019

Dans un contexte de circulation internationale de la grippe ces dernières semaines, des mesures exceptionnelles prises en Grande Bretagne pour les courses et d'un nouveau foyer dans un centre d'entraînement de trotteurs en Normandie, la cellule de crise* du RESPE s'est réunie le 08 février afin d'effectuer un point sur la situation vis-à-vis de la grippe sur le territoire français.

Bilan de la situation

Depuis l'appel à vigilance renforcée du 18 janvier, aucun nouveau cas de grippe n'avait été recensé en France jusqu'au 08 février où [un dixième foyer](#) a été déclaré dans un centre d'entraînement de trotteurs dans l'Orne. Ce foyer **étend la circulation de la maladie à la filière course**, les **filières sport et loisir** étant seules concernées jusque là. Néanmoins, à ce jour, aucun cas n'a été recensé en France chez les galopeurs.

[En Europe](#), la maladie continue de circuler en Belgique, Irlande, Pays Bas, Allemagne et **Grande Bretagne** où trois cas ont été confirmés **dans des centres d'entraînement de Pur Sang**.

Application de mesures sanitaires

Dans le **dernier foyer** touchant des trotteurs, des **mesures strictes** ont été mises en place : suivi de température, circuit de soins, arrêt complet des mouvements (dont **interdiction de courir**).

Pour les **courses**, les **mesures de contrôle** habituelles ont été **renforcées**, en particulier sur les chevaux venant de l'étranger. Des **consignes de surveillance** ont également été largement **diffusées par France Galop et Le Trot** rappelant notamment l'intérêt du suivi de température, l'obligation d'isoler tout cheval présentant des signes cliniques (y compris fièvre), de faire procéder à une recherche de virus en cas de doute, la limitation des mouvements... Les ventes qui doivent débiter dans les prochains jours sont également sous surveillance, même si peu de chevaux étrangers sont annoncés.

De manière générale, les [mesures sanitaires de précaution](#) concernent toute la filière.

Vaccination

Même si les caractéristiques de la souche circulant actuellement peuvent certainement expliquer que des chevaux correctement vaccinés aient pu montrer des signes cliniques, la vaccination reste une mesure efficace de lutte contre la maladie. Elle permet de limiter les symptômes et surtout l'excrétion du virus, donc la diffusion de la maladie.

A ce titre, il est recommandé d'effectuer un **rappel si la vaccination grippe date de plus de 6 mois. Cette recommandation s'applique à l'ensemble de la filière, toutes activités confondues (trot, galop, sport, élevage, loisir...).**

En l'état actuel de la situation, avec une **reprise des activités et manifestations équestres, ainsi que de la saison de monte**, la **cellule de crise** appelle à la plus grande vigilance, l'ensemble des détenteurs, en particulier les **entraîneurs, cavaliers, propriétaires de chevaux et éleveurs engagés dans des épreuves et/ ou amenés à se déplacer ces prochaines semaines**, et incite à **renforcer les mesures de précaution**.

La **cellule insiste également sur l'importance de la déclaration au RESPE de toutes les suspicions pour que la situation en France reste sous contrôle.**

** La cellule de crise du RESPE*

Déclenchée le 07 février, elle regroupe des experts vétérinaires et scientifiques de cette maladie, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, LABEO Frank Duncombe, le Trot et le RESPE.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine

02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Pour plus d'informations sur la maladie

- [Mesures sanitaires de prévention](#)
- Fiches maladie : [Grippe RESPE /IFCE](#)
- Fiches techniques : [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ? / Comment organiser un circuit de soins ?](#)